

DELIBERATION N°19_03_06

Assemblée Générale du 19 mars 2019

OBJET : Adoption d'une motion relative au nouveau cadre financier pluriannuel européen et à la nouvelle politique européenne de cohésion 2021-2027

Vu le Règlement Européen n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale,

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) en ce qui concerne la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Considérant la communication de la Commission européenne au Parlement européen du 2 mai 2018 relative au cadre financier pluriannuel 2021-2027,

Considérant que l'assemblée générale a seule compétence pour définir et approuver les missions, projets, programmes et actions de toute nature,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article unique :

L'assemblée approuve le projet de positionnement tel que rédigé dans le document annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

La Présidente en exercice

Francina Armengol i Socias

Pour la Présidence en exercice, par délégué
Le Directeur Général

COMMISSION PYRENEES-MEDITERRANEE
GECT
El Comissió del món
25 Rue de Saint-Assisde
65 37 0032
YVES BERNARD-SANS
16011 PENTIGNAN CEDEX
SIRET 129 007 511 00039

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 01/04/2019

Et publication ou notification le : 09/04/2019

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7